

Du Secondaire au Collégial... problèmes de continuité

Marc le Boulangé

Number 15, June 1974

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/56901ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

le Boulangé, M. (1974). Du Secondaire au Collégial... problèmes de continuité. *Québec français*, (15), 39–40.

riens mentionner quelques principes sur lesquels les professeurs du département des Arts et Lettres du CEGEP François-Xavier Garneau se sont entendus et indiquer leur position quant à la dimension normative ou corrective.

Avant de préparer leur projet de séquence, les professeurs ont accepté les principes suivants: la notion de séquence implique l'idée de progression logique sur le plan du cheminement de l'étudiant; les cours de la séquence devraient être ordonnés, c'est-à-dire que les étudiants seraient tenus de les suivre dans l'ordre (ex: Français I, II, III et IV); ne pas s'imposer des contenus de cours trop rigides en obligeant l'étudiant, par exemple, à acquérir la notion 6 avant la notion 7; l'utilité de limiter la recherche à un seul projet de séquence; la nécessité de déterminer un fil conducteur (schéma théorique) qui assurera une cohérence à l'intérieur de la séquence.

Les professeurs ont fait l'unanimité sur l'orientation que devrait prendre la dimension normative ou corrective. Même si la langue écrite des

étudiants contient de graves lacunes⁴, la situation n'est pas alarmante au point où il faille transformer les cours de littérature en cours de grammaire ou d'analyse logique. Pour éviter que les cours de français ne deviennent tous des cours de rattrapage et pour récupérer les étudiants qu'un test de classement aurait révélés faibles en langue écrite, les professeurs du CEGEP F-X Garneau suggèrent la création d'un cours de français orienté vers la correction de la langue écrite. Ce cours serait situé à l'extérieur de la séquence et il serait complémentaire, donc non-obligatoire. Et pour que tous les étudiants de toutes les concentrations aient la possibilité de choisir ce cours complémentaire, il est proposé que le cours complémentaire soit inscrit à l'intérieur de toutes les disciplines de l'enseignement professionnel et général. Le contenu du cours pourrait être précisé à la suite des différentes études menées sur le sujet depuis quelques mois.

Avant de mettre un terme à cet article où l'information a dominé, nous aimerions mentionner que

toutes les institutions dispensant l'enseignement collégial n'ont pas accepté de travailler dans l'optique ci-haut résumée. Certains CEGEP et collèges privés croient que les structures actuelles permettent la réalisation des objectifs et qu'il est inutile de se lancer dans la préparation de séquences.

1. Quelques CEGEP procèdent cependant différemment.
2. Le cours de linguistique a comme objectif général de décrire les mécanismes fondamentaux de la langue et de faire prendre conscience à l'étudiant de sa propre langue en regard de la langue française.
3. La coordination regroupe les chefs de département de français des CEGEP et de quelques collèges privés.
4. Une enquête menée dernièrement dans plus de vingt-cinq CEGEP auprès de deux mille étudiants a révélé une faiblesse évidente en langue écrite.

GAÉTAN BOILY
CEGEP François-Xavier Garneau

DU SECONDAIRE AU COLLÉGIAL...

problèmes de continuité

Nous ne connaissons pas d'instrument d'analyse, ni donc d'analyse, qui permette de mesurer le niveau réel de la formation en français des étudiants provenant du secondaire, et l'éventuelle détérioration de l'enseignement du français. Cependant chacun peut facilement rassembler un lot de témoignages significatifs sur ce sujet.

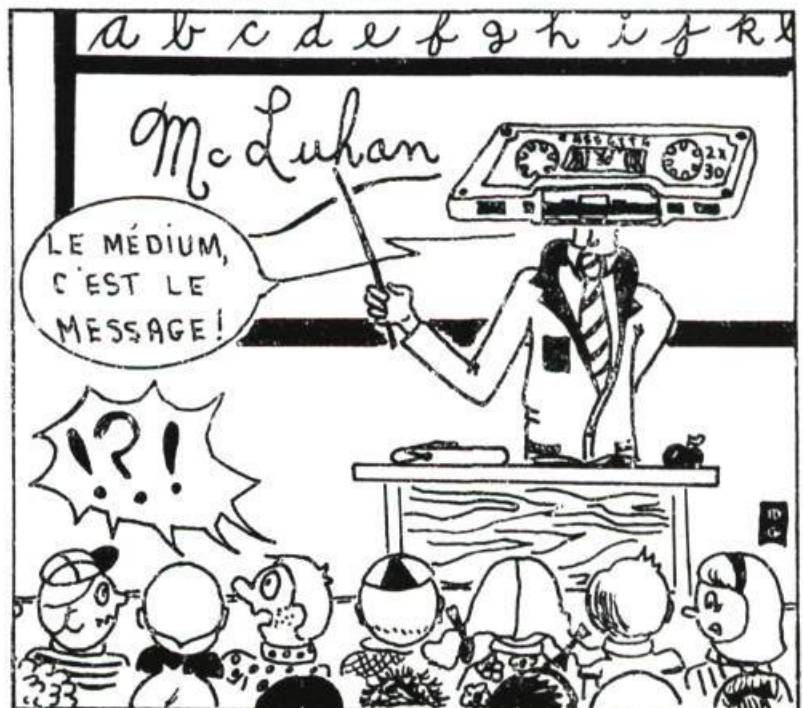
Ces témoignages montrent notamment deux choses. La première est que le programme-cadre en français au secondaire contient un nombre considérable d'indications méthodologiques et un nombre moindre d'indications de contenu.

Or, pour des raisons qu'il faudrait éclairer, les indications de contenu sont négligées et tous les efforts portent sur la méthodologie. Le nombre d'animateurs pédagogiques triomphalement annoncé par le Ministre Cloutier et le nombre de magnétophones à cassette distribués gratuitement aux professeurs du secondaire ne changeront rien, au contraire. On continue à vendre de la méthodologie et on apprend à ne rien apprendre. Ainsi s'étend cette caractéristique de toute culture décadente qui s'enferme dans le formalisme et que le

snobisme contemporain consacre dans cette formule ronflante «le médium c'est le message». A ce train, on peut évidemment s'attendre à une détérioration des capacités d'expression et de compréhension du français écrit de niveau correct chez les étudiants.

La deuxième observation que l'on peut tirer de la situation est qu'il

n'y a ni coordination ni continuité entre l'enseignement du secondaire et du collégial et l'on soupçonne qu'il n'en existe pas effectivement entre les divers niveaux du secondaire. Le programme de français au collège doit être révisé en fonction de ce qui existe au secondaire. Mais il faudrait qu'on puisse voir ce qui existe au secondaire si tant est qu'en matière



d'enseignement du français il existe quelque chose qui puisse donner prise à l'analyse.

Le programme d'enseignement du français au collégial ne répond pas non plus adéquatement aux besoins et aux niveaux des étudiants provenant du secondaire. Il a été construit en fonction d'un objectif propre au niveau collégial — la connaissance de la littérature — sans tenir compte d'autres objectifs et d'autres exigences. Dans l'enseignement du français au collégial l'aspect de la langue est presque totalement écarté. C'est une erreur parce que :

a) à 17 ou 18 ans un individu, même si le système d'enseignement et le milieu social sont exemplaires, n'est pas en possession d'une capacité d'expression, surtout en ce qui concerne le niveau écrit correct telle qu'elle satisfasse aux exigences des activités contemporaines.

b) l'étudiant qui commence le cours collégial entre dans un stade de formation technique ou scientifique plus spécialisé qui réclame un support linguistique ferme et vaste,

c) l'enseignement du français au secondaire et le milieu social et culturel de nos étudiants ne sont pas de nature à leur assurer une capacité suffisante d'expression et de compréhension du français écrit de niveau correct.

des solutions !

Le programme d'enseignement du français au collégial doit donc être revu pour procurer aux étudiants les cours de français normatif qui seraient utiles à ceux qui présentent des déficiences en français et pour donner, dans d'autres cours de français, une place plus grande au contrôle, à l'exercice et à l'amélioration de la langue correcte écrite. Dans ce but, il faudrait donner aux professeurs un charge en étudiants compatible avec ce travail de sorte qu'ils puissent faire écrire et corriger intelligemment les travaux de leurs étudiants. Il faudrait aussi que s'exerce un contrôle de la qualité de l'enseignement qui favorise les expériences compatibles avec les objectifs fondamentaux des cours de français mais qui exclut les initiatives aberrantes et incontrôlables. Pour ce faire, il faut d'abord en arriver à un consensus sur diverses questions concernant la culture, la langue et l'enseignement.

Le nombre d'heures de cours de français pour chaque étudiant est insuffisant. La charge professionnelle des professeurs de français devrait être strictement équivalente à celle

des professeurs de mathématiques par exemple.

à l'extérieur des maisons d'enseignement.

Il faut être persuadé que les étudiants seront intéressés à l'apprentissage de leur langue dans la mesure où la société où ils vivent tient à sa langue. Dans ce cas, il est évident maintenant que le moyen le plus puissant de revaloriser l'enseignement du français est un moyen politique. Il s'agit de prendre une série de mesures susceptibles de modifier les conditions sociales, culturelles et économiques de pratique de la langue. Les étudiants s'intéresseront à la langue dans la mesure où la pratique de la langue correcte est une des conditions de promotion sociale et économique.

dans les maisons d'enseignement

Il faut être persuadé que l'enseignement de la langue n'est pas l'affaire exclusive des professeurs de français. Tout professeur est aussi professeur de français. Aussi les professeurs des disciplines scientifiques et techniques ont-ils une responsabilité particulière, celle de veiller à ce que l'enseignement se donne en français correct avec des instruments rédigés en français cor-

rect, et celle de veiller à ce que les travaux soient rédigés en français correct. Dans les maisons d'enseignement, le principal facteur de désaffection pour le français est l'incohérence qui sévit dans le corps professoral sur cette question.

L'ajustement des cours de français aux besoins des étudiants est un autre moyen d'améliorer l'intérêt pour les cours. La coordination provinciale de français est engagée dans cette réforme mais il faudrait lui donner les moyens d'assumer son mandat. Ce ne semble pas être le cas.

Il faudrait que dans les maisons d'enseignement ce problème soit prioritaire et que cette priorité se traduise par des décisions concrètes notamment d'ordre budgétaire.

Il faudrait que la possession d'un niveau donné de connaissance du français soit une condition absolue d'accès à un niveau supérieur d'enseignement.

Il faudrait enfin que l'enseignement du français soit sérieux, au secondaire et au collégial. L'étudiant a maintenant trop souvent l'impression que le cours de français est sans importance réelle, qu'il est d'un contenu inconsistant et infiniment variable et qu'on peut y réussir quel que soit son niveau d'incompétence.

MARC LE BOULENGÉ
Collège Lionel-Groulx

des projets de recherche

(...) Au niveau collégial, l'OLF travaille en étroite collaboration avec la Direction générale de l'enseignement collégial. Une attention particulière est portée au *Programme de subventions de recherche et d'expérimentation dans les collèges d'enseignement général et professionnel*. Dans le cadre de ce programme mis sur pied par la DIGEC, les différents cégeps peuvent soumettre des projets de recherche pour fins de subventions. Ces projets de recherche touchent tous les domaines. L'OLF s'intéresse tout particulièrement aux projets ayant trait au français soit dans une perspective d'évaluation du français parlé et écrit, soit dans celle de l'enseignement d'un vocabulaire technique français. Dans cette dernière catégorie, l'OLF retient de façon spéciale le projet Français technique et scientifique, tenté au cégep de Chicoutimi. Ce projet, soumis par monsieur Louis Pedneau, vi-

se à mettre sur pied un cours de français destiné à des technologues (des étudiants d'électrotechnique, dans ce cas-ci) et « visant à faciliter l'expression correcte, précise, efficace et française dans la communication de données scientifiques ».

Des sondages préliminaires sont préparés afin de voir où devraient porter les premiers efforts au niveau collégial. Deux sondages ont été faits : le premier porte sur l'emploi du français dans l'enseignement des diverses techniques dans les collèges francophones, le deuxième sur l'utilisation du manuel de base dans les cours de la spécialité. Les résultats de ces deux sondages permettront de voir plus clairement la situation dans les cégeps. Enfin, une action de sensibilisation au français dans l'enseignement professionnel est menée auprès des responsables des différents cégeps. (...)

Office de la Langue Française